

REGLEMENT TECHNIQUE ACCELERATION SUPER-STREET 2012

DEFINITION:

Lettres S/S précédées du numéro de la voiture.

Catégorie de promotion ouverte à toutes les automobiles produites en série issues d'un catalogue constructeur.

Toutes années, tous types de carrosserie (coupé, coupé-convertible, berline, break, camionnette, 4x4).

Les véhicules de type T3F (définition Rallycross) sont admis sans brides à l'admission.

Références de temps : Index mini : 10"90 1/4 de mile. et 6"95 au 1/8 de mile.

ARTICLE 1/ MOTEUR :

1.1 Tout moteur de type automobile autorisé, préparation libre, injection autorisée, compresseur volumétrique (blower) et turbo autorisé.

1.2 ECHAPPEMENT:

Libre évacuent les gaz à l'extérieur du véhicule.

1.3 CARBURANT: Libre :

Injection protoxyde d'azote : (nitrous)) autorisée.

Nitrométhane interdit

1.4 SYSTEME D'ALIMENTATION DU CARBURANT : Libre..

1.4.1 ALIMENTATION CARBURANT véhicule à injection :

Si le montage de série des canalisations d'alimentation et des raccords de carburant n'est pas conservé sur les véhicules à injection, le montage des canalisations de carburant doit être conforme aux spécifications suivantes : si elles sont flexibles, ces canalisations doivent avoir des raccords vissés, sertis ou auto-obstruant et une tresse extérieure métallique résistant à l'abrasion et aux flammes.

1.4.2 ALIMENTATION D'AIR:

Toute injection de produit gazeux dans le système d'alimentation en air du moteur, dans le but de refroidir cet air, n'est pas autorisée. Les moteurs ne doivent aspirer que de l'air ambiant (sauf NOS).

1.5 SYSTEME DE REFROIDISSEMENT :

Libre avec un récupérateur de trop plein de minimum 0.47 l (1 pinte).

Ventilateur électrique complémentaire autorisé.

Par ailleurs, dans le but de limiter les risques de souillures de la piste, il est obligatoire de n'utiliser que de l'eau pure en lieu et place du liquide antigel de refroidissement (les véhicules de série ne sont pas concernés). Dans le cas où un concurrent souhaiterait utiliser tout autre produit que de l'eau pure, toutes les durites du circuit de refroidissement devront être du type aviation avec raccords sertis ou vissés.

1.6 LUBRIFICATION:

Libre :

1.7. ACCELERATEUR: Origine

Deux ressorts de rappel obligatoires.

1.8 COMPRESSEUR : Les compresseurs doivent être équipés de deux sangles de retenues homologuées SFI

ARTICLE 2/ TRANSMISSION :

PONT: Libre. , rapport libre, arceau d'arbre obligatoire.

« C » clips interdits.

Le pont suspendu est autorisé

BOITE DE VITESSES :

Embrayage et convertisseur libres, boîte course spéciale ou type Lenco interdite, frein de boîte autorisé.

Safety switch obligatoire, protection de boîte et d'embrayage conseillée.

La commande séquentielle est autorisée sur les boîtes de vitesses mécaniques.

ARTICLE 3/ FREINS ET SUSPENSIONS :

Quatre freins obligatoires (tambours ou disques), line lok autorisé pour burn out,

Frein de secours obligatoire.

DIRECTION: libre

SUSPENSIONS:

Libre. Doit avoir un amortisseur fonctionnel par roue. Traction bars et ladder-bars autorisées.

ROULETTES ANTI-CABRAGE : Autorisées. Roues métalliques interdites.

ARTICLE 4/ CHASSIS :

Structure centrale d'origine conservée.

Structures tubulaires autorisées.

Connector frames conseillés pour les monocoques à longerons avant / arrières séparés.

LEST: Autorisé.

PARE-CHOCS: Obligatoires : peuvent être en une matière autre que l'origine s'ils reproduisent fidèlement le modèle.

GARDE AU SOL : limitée à 7.6 cm minimum.

ARCEAU: Obligatoire dessin FIA n°12) Annexe J standard ou avec fiche d'homologation accepté.

Cage obligatoire sur les voitures décapotables, cabriolet, **coupé-convertible** qui effectuent un run en moins de 13,99 ' L'arceau doit être protégé avec de la mousse à tout endroit avec lequel le casque du pilote pourrait entrer en contact lorsqu'il est assis au volant.

CAGE DE SECURITE : Obligatoire pour les décapotables, cabriolet, coupé, **coupé-convertible**, dépassants 217 km/h

PARACHUTE: autorisé.

ARTICLE 5/ PNEUS :

Libre: minimum 1,6 mm de matière mesuré depuis le fond des témoins d'usure pour les pneus slicks ou depuis le fond des structures pour les pneus routiers.

ROUES: Libres ne devant pas dépasser de la carrosserie.

ARTICLE 6/ INTERIEUR :

Moquette libre

Le siège conducteur pourra être : soit d'origine, métallique, 'kirquet' et/ou homologué FIA

En cas de démontage de la banquette arrière, elle sera remplacée par une cloison pare feu étanche si la batterie ou le réservoir se trouvent dans le coffre.

ARTICLE 7/ CARROSSERIE :

Eléments de carrosserie en fibre autorisés, flip front autorisé. Capots, portes et coffres fonctionnels.

Emplacement du poste de conduite d'origine. Scoop autorisé.

La carrosserie doit recouvrir toutes les parties mécaniques

PARE BRISE ET VITRES :

Pare brise, vitres et lunette arrière en polycarbonate autorisés.

Décalcomanies autorisées seulement sur les vitres en arrière du pilote.

ARTICLE 8/ CIRCUIT ELECTRIQUE :

FEU ARRIERE : obligatoire pour run nocturne

BATTERIE: Emplacement dans l'habitacle interdit.

ORDINATEUR DE BORD : Interdit sauf si d'origine.

BOITIER DE RETARD : autorisé.

ALLUMAGE: Libre

COUPE CIRCUIT : Conseillé. Obligatoire si déplacement de la batterie.

ARTICLE 9/ ASSISTANCE :

Autorisée d'un mécanicien.

9.1 STUCTURE

Chaque concurrent devra dans sa structure disposer d'au moins un extincteur (5Kg minimum) et une bâche étanche devra être disposée sous le véhicule. La surface sera au moins égale à celui-ci.

ARTICLE 10/ PILOTE :

ADMINISTRATIF: licence internationale dragster minimum obligatoire.

SYSTEME DE RETENUE DES BRAS.

Obligatoire pour les convertibles effectuant un temps inférieur à 12"00 au 1/4 de mile.

HARNAIS DE SECURITE : obligatoire. Normes SFI ou FIA

EXTINCTEUR : Conseillé

MOUSSE DE CAGE : obligatoire si arceau.

CASQUE: Obligatoire homologué internationale Voir rubrique casques dans France auto **2012**

Les pilotes de toutes les voitures doivent porter un casque conforme aux normes internationales SFI ou F.I.A.

VETEMENTS DE PROTECTION :

Le pilote doit porter une veste conforme au minimum à la spécification SFI 3.2 A/1 ou une combinaison obligatoire norme SFI ou FIA, et des gants de protection.

Le pilote d'un convertible équipé d'un moteur avant surcompressé doit porter une combinaison, des gants de protection et des bottes/chaussures SFI 3.2A15.ou FIA.

ARTICLE 11/ INTERPRETATION DU PRESENT REGLEMENT

Un passeport technique devra être établi pour chaque véhicule Voir France auto **2012**

En cas d'incompréhension se reporter à la réglementation générale FIA section 8 en annexe.

Ce règlement n'est pas rédigé en termes d'interdictions, mais en termes d'autorisations. Il faut donc, à la lecture, ne pas oublier que toute modification est rigoureusement interdite si elle n'est pas expressément autorisée par un article de ce règlement.

EN CONSEQUENCE, TOUT CE QUI N'EST PAS EXPRESSEMENT AUTORISE PAR UN ARTICLE DE CE REGLEMENT EST INTERDIT.